Basamid[®] Granulé



Produit pour la désinfection du sol contre les nématodes, champignons du sol et mauvaises herbes en germination

- Action très étendue
- Bonne levée des semis
- Plants sains
- Croissance vigoureuse

Teneur	96,5 % Dazomet (DMTT)
Formulation	GR Granulé
Efficacité	Au contact avec un sol humide et suffisamment chaud (plus de 6 °C), le Basamid Granulé dégage un gaz qui se répand dans le sol et le débarrasse des nématodes, larves d'insectes, champignons pathogènes et mauvaises herbes prêtes à germer ou en germination. Les cultures subséquentes se distinguent par une amélioration de la levée, une croissance plus vigoureuse et un rendement accru. Traitement: de lits de semences et plantations ou avant cultures de jeunes plants.

Emploi

Légumes en générale et plantes ornementales en générale:

Comme traitement de surface avec 40 à 50 g/m² ou traitement du substrat avec 200 g/m³ contre les maladies du sol et transmises par les semences comme Plasmodiophora, Phytophthora, Pythium, Rhizoctonia, Phoma und Aphanomyces. En outre avec effets secondaires contre les dicotylédones annuelles et les monocotylédones annuelles. La dose d'application dépend du type de la terre. La plus faible dose est pour la terre sablonneuse et la plus élevée est pour la terre lourde. Traitement du compost interdit. Surfaces traitées en plein air: les couvrir avec un film plastique jusqu'au prochain travail du sol.

Cultures en serre des plantes ornementales en générale:

Comme traitement de surface avec 20 à 50 g/m² contre les nématodes cécidogènes des racines et avec effets secondaires contre les dicotylédones annuelles et les monocotylédones annuelles.

Cultures en serre des cucurbitacées, salades (Asteraceae) et solanacées:

Comme traitement de surface avec 40 à 50 g/m² contre les nématodes cécidogènes des racines ainsi que avec les effets secondaires contre les dicotylédones annuelles et les monocotylédones annuelles.





(Emploi 2)

Les conditions du succès

- Avant le traitement, le sol doit être finement émotté et prêt à recevoir plantes ou semences. Ne pas traiter sur sol sec ou couvert de mottes. Le sol doit présenter une humidité à la mise en culture (capacité: 50 à 60 % d'eau), permettant la germination des graines de mauvaises herbes (attention: les graines de nombreuses mauvaises herbes sont en état de repos germinatif durant l'arrière-été et le début de l'automne); elles sont tuées. En terrain lourd, deux irrigations peuvent être nécessaires pour obtenir l'humidité requise.
- Si l'on doit combattre des nématodes cécidogènes des racines, appliquer le Basamid Granulat au plus tôt 2 à 3 semaines après la récolte de la culture en cause, lorsque les restes de racines porteuses de galles sont assez décomposées pour que les gaz actifs atteignent pleinement les nématodes.
- N'épandre ni fumier, ni cyanamide, ni tourbe, ni engrais organique, ni chaux vive peu avant, pendant ou sitôt après le traitement.
- Le passage de la matière active à sa phase gazeuse désinfectante dépend en premier lieu de la température et de l'humidité du sol. La température doit être supérieure à 6 °C lors du traitement avec Basamid Granulat et pendant toute la période de désinfection (jusqu'à ce qu'on ait un test de cresson positif). L'idéal est une température du sol se situant entre 12 et 18 °C (arrière-été ou automne p. ex.). Si cette température tombe au-dessous de 6 °C, les gaz peuvent passer dans les couches profondes du sol et nuire à la culture suivante si le terrain n'est pas aéré par un bêchage à une profondeur correspondante. Par contre, si la température du sol est trop élevée, les gaz s'en échappent prématurément, sans avoir pu déployer toute leur efficacité.

Épandage et incorporation

Traitement en surface: épandre le Basamid Granulat de façon uniforme à la surface du sol, puis l'incorporer immédiatement dans le sol jusqu'à une profondeur de 20 cm, cela à l'aide d'une houe rotative (fraiseuse) et le plus régulièrement possible. Procéder ensuite à un léger roulage ou nivelage. Assurer au sol une humidité uniforme et abondante pendant les 5 à 7 jours qui suivent. Si la température dépasse 15 °C, arroser brièvement (5 à 10 mm) sitôt après l'incorporation, cela pour empêcher les gaz de s'échapper et améliorer ainsi l'efficacité. On obtient un effet encore meilleur, surtout sur sol léger, en le couvrant de feuilles de plastique. Les sols secs doivent être humidifié, à fond guelques jours avant le traitement.

Traitement de substrat: déposer la terre en couches de 20 à 25 cm sur un support ferme (p. ex. feuille de plastique/polyéthylène); épandre sur chaque couche la quantité requise de Basamid Granulat que l'on incorpore soigneusement à l'aide de la bineuse rotative. S'il s'agit de petites quantités de terre on peut aussi se servir d'un appareil de préparation du terreau. Les couches superposées de terre traitée peuvent atteindre jusqu'à 1 m de hauteur. Il est avantageux, mais pas indispensable, de recouvrir le tas.

Basamid® Granulé



(Emploi 3)

Ameublissement du sol

Si les conditions sont optimales, ameublir soigneusement la surface du sol (ou retourner le tas de terre avec le même soin) 5 à 7 jours au moins après l'application; on attendra même 2 à 4 semaines pour ce faire si la température est inférieure à 10 °C. Il ne faut pas que de la terre profonde, non décontaminée, soit amenée au niveau de l'incorporation du produit. Exception: si la température tombe au-dessous de 6 °C durant la période de décontamination, le sol doit être ameubli jusqu'au-dessous du niveau de l'incorporation.

Délai de remise en culture

Le délai d'attente entre le traitement et la remise en culture dépend du type de sol, de sa température, de sa teneur en eau et de sa structure. Les délais suivants sont de rigueur pour les terres normales, meubles et moyennement humides:

Température du sol à 10 cm de profondeur	Intervalle entre le traitement et la remise en culture
plus de 18 °C	10 à 12 jours
15 à 18 °C	12 à 18 jours
12 à 15 °C	18 à 25 jours
8 à 12 °C	25 à 30 jours
6 à 8 °C	30 à 40 jours

Ne pas appliquer le Basamid Granulat lorsque la température du sol est inférieure à 6 °C. Une fois passée la période d'activité de 7 jours, l'ameublissement ou le retournement répétés permettent d'abréger le délai. Il peut falloir le prolonger si le sol est tourbeux. Le test du cresson indique de façon sûre si la remise en culture du sol traité est possible sans risque.

Test du cresson

Avant la mise en culture du sol décontaminé, on contrôlera toujours à l'aide du test du cresson la présence éventuelle de résidus de matière active. Prélever des échantillons de terre traitée, en différents endroits et à diverses profondeurs. La couche du sol située sous le niveau d'incorporation du produit doit également être comprise dans le prélèvement d'échantillons, cela surtout si la température a été basse pendant la période de décontamination. Mélanger ces spécimens de terre et en remplir à moitié un bocal à stériliser. Enfoncer aussitôt un tampon d'ouate humide dans de la graine de cresson et le suspendre à un fil dans le bocal, juste au-dessus de la surface de la terre. Refermer immédiatement le bocal à l'aide d'un anneau de caoutchouc et d'une pince et le placer à la fenêtre d'un local chaud (20 à 22 °C). Préparer ensuite de la même façon, à titre de comparaison, un second bocal à stériliser rempli à la même hauteur de terre non traitée. À 20 °C, le cresson germe en général en 1 à 2 jours. Les moindres restes de matière active sont trahis par l'absence ou le retard de germination ou par la décoloration du cresson. Dans de tels cas, ameublir le sol une fois de plus et avec soin puis refaire le test du cresson 5 à 8 jours plus tard. La terre est de nouveau propre à la culture lorsque le cresson germe également vite et bien dans les deux bocaux.



Basamid[®] Granulé

À observer

Réservé aux utilisateurs professionnels.

La prévention des dommages

Avant d'appliquer du Basamid Granulat dans des serres, des châssis, etc., en sortir toutes les cultures. Colmater les brèches pour empêcher les gaz du produit de s'infiltrer dans des locaux ou des serres contenant des plantes, ceci surtout pendant la saison froide. Différentes plantes d'ornement (p. ex. Ficus, Asparagus) réagissent aux moindres traces des gaz émanant du Basamid Granulat. On tiendra donc également les portes fermées. Avant d'arrêter le chauffage d'une serre, s'assurer à l'aide du test du cresson que tous les gaz se sont échappés du sol. En plein air, le Basamid Granulat ne doit pas parvenir à moins de 50 cm de la zone des racines des arbres, arbustes, plantes vivaces ou haies. On s'abstiendra autant que possible d'appliquer du Basamid Granulat en plein air durant la période où le gel menace.

Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

En vue de protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit phytosanitaire ou d'autres produits contenant la substance active Dazomet (DMTT) plus d'une fois tous les trois ans sur la même parcelle. Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

Propriétés	Observer strictement les mises en garde de l'emballage.	
Emballages	20 kg	
Marque	® = Marque enregistrée de Kanesho Soil Treatment SPRL/BVBA, Belgium	
Version	40853/0319	